

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 juin 2015**

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE RÉUNION :
17 juin 2015

Présents : M. Vincent LUCOTTE, Mme Chantal GAUTHRAY MM. Alain GEROME, Emilien DURIGON, Mme Marie-Claude DURAND, M. Laurent MURAT, Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT, MM. Gaston RAVAUT, Philippe JACQUELIN, Mme Agnès MARCHETTO, MM. Pierre HENNINGER, Pascal MINGUET, Jérôme FOL, Mmes Alexandra CAGNA, Corinne GARREAU, Aline KUTTER, Sabrina MENDOWSKI,

Absente excusée : Mme Fanny GAGNEUR ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude DURAND
Absent : M. Pierre-François MALDANT

Secrétaire de séance : Mme Sabrina MENDOWSKI

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) *Création d'un poste saisonnier d'adjoint technique 2^{ème} classe*
- 2) *Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe*
- 3) *Création d'un poste d'agent de maîtrise 2^{ème} classe*
- 4) *Frais de scolarité Chorey-les-Beaune 2014-2015*
- 5) *Frais de scolarité 2014-2015*
- 6) *Admission en non-valeur*
- 7) *Vente maison 7 Route de Beaune*
- 8) *Travaux en régie, taux horaire entretien salle et caveau Pierre Gourillon*
- 9) *Echange de terrains pour régulariser la situation au droit de l'A31*

1) **Création d'un poste saisonnier d'adjoint technique 2^{ème} classe**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'en raison de l'arrivée d'un quatrième agent aux services techniques et des formations que ce dernier va devoir suivre pour entre autre son permis de conduire poids lourd et l'instruction des droits de sols, il y aurait lieu, de créer un emploi saisonnier d'ouvrier polyvalent, à temps complet.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de créer, à raison de 16 voix pour et 2 abstentions (C. GARREAU et P. HENNINGER) un emploi saisonnier d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire pour embaucher un agent de voirie supplémentaire du 19 juillet au 19 octobre 2015.

2) **Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe**

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que suite à la délibération du 25 février 2015 qui prévoyait la création d'un poste de technicien, il convient de prévoir, à la place, la création d'un emploi permanent d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet.

En effet, la personne recrutée n'a pas ce grade et ne peut donc pas être nommée sur le poste de technicien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DÉCIDE** de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} août 2015,

3) Création d'un poste d'agent de maîtrise 2^{ème} classe

Monsieur le Maire expose que l'agent recruté à compter du 1^{er} août 2015 en qualité d'adjoint technique 2^{ème} classe est inscrit sur liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise suite à sa réussite au concours interne.

Au vu des missions et responsabilités qui incomberont à cet agent, responsable des services techniques, il est proposé que la commune de LADOIX-SERRIGNY crée le poste correspondant à compter du 2 août 2015.

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à partir du 2 août 2015.

4) Frais de scolarité Chorey-les-Beaune 2014-2015

Le Conseil Municipal **FIXE** à l'unanimité à 841.15 € par élève de l'école maternelle et 60.90 € par élève de l'école primaire les frais de scolarité à facturer à la commune de Chorey-les-Beaune, dans le cadre du fonctionnement du RPI au titre de l'année 2014-2015.

5) Frais de scolarité 2014-2015

Le Conseil Municipal **FIXE** à l'unanimité à 1 003.69 € par élève de l'école maternelle et 212.22 € par élève de l'école primaire les frais de scolarité à facturer aux communes de résidence dans le cadre des dérogations scolaires au titre de l'année 2014-2015.

6) Admission en non valeur

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les états de produits irrécouvrables établis par M. le Trésorier de Beaune. Ces produits n'ont pas pu être recouverts par les services de la Trésorerie pour différentes raisons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant total qui s'élève à 4 364.62 €.

7) Vente maison 7 Route de Beaune

Monsieur le Maire expose que des dépenses, à moyen terme, devraient sans doute être réalisées sur la maison cadastrée AS n°496 située 7 Route de Beaune. Ledit immeuble n'étant pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal, dans ces conditions, il y a lieu de procéder à son aliénation.

Le conseil municipal, vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines et par le notaire de la commune et après avoir entendu l'exposé de M. le maire, à raison de 15 voix pour et 3 contre (A. MARCHETTO, J. FOL et E. DURIGON) **AUTORISE** M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble de gré à gré dans les conditions prévues par l'article L 2241-6 du code général des collectivités territoriales.

8) Travaux en régie, taux horaire entretien salle et caveau Pierre Gourillon

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors des locations de la salle et du caveau Pierre Gourillon, les locataires prennent en charge leur nettoyage complet.

Lors de la restitution, si ces salles ne sont pas rendues dans l'état de propreté et de rangement constaté le jour de la location (sol, sanitaire, cuisine, vaisselle, électroménager...), l'entretien pourrait être assuré par les employées communales en charge de ce bâtiment.

Afin de comptabiliser le coût du personnel imputable à ces travaux, il convient de fixer un tarif correspondant au coût du salaire moyen d'un agent, augmenté des charges directes et indirectes.

Monsieur le Maire propose de retenir le montant de 30 € horaire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **FIXE** à 30 € le coût horaire du personnel à prendre en compte pour l'entretien de la salle et du caveau Pierre Gourillon.

9) **Echange de terrains pour régulariser la situation au droit de l'A 31**

Dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A.31 et du rétablissement des voies de communication, M. Le Maire informe que la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône a chargé un cabinet de Géomètres-Experts de Dijon de procéder aux opérations de DPAC de cette autoroute.

Le Maire présente aux élus, pour avis, le plan projet de délimitation et indique que cette opération permettra la remise foncière des voies par acte administratif gratuit et que les frais de transfert seront à la charge de la SAPRR. (Parcelles D 352 et 353).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **rend** un avis favorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la DPAC de l'autoroute A.31, et **Note** que tous les frais relatifs à cette opération incomberont à la SAPRR.

Questions diverses :

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée que le maire a renoncé à exercer le droit de préemption urbain suite au dépôt de la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant le bien suivant :

- 12 juin 2015 pour les 2 et 3 Rue de Serrigny.

Les devis suivants ont été signés (TTC) :

- | | |
|--|------------|
| - 2 juin 2015 Espace copieur (photocopieurs école et mairie) | 8 160.00 € |
| - 16 juin 2015 Marquage de Bourgogne (marquage au sol) | 1 911.82 € |
| - 19 juin 2015 Fleurot Henninger (réfection cuisine salle des fêtes) | 1 536.02 € |
| - 19 juin 2015 Fleurot Henninger (réfection salle Pierre Joigneaux) | 5 461.41 € |

Dans le cadre des aménagements des bâtiments communaux, il est demandé s'il est possible de retirer le bandeau rouge du pilier du caveau.

M. le Maire fait part d'un projet d'aménagement de la cour de l'ancienne garderie. Il propose de retirer la haie arbustive et de repousser la clôture afin de créer des places de stationnement. Le Maire et les adjoints se rendront sur place afin d'étudier la faisabilité de ce projet, cela permettrait aux bus scolaires d'occuper des places et sécuriserait la montée et la descente des élèves.

Mme Chantal GAUTHRAY fait part aux élus des derniers travaux de la commission salle des fêtes-maison des associations, comme le stock des verres qui diminue, notamment au niveau des flûtes qui ne pourront pas être remplacées car le modèle n'existe plus. Le bilan des travaux comme la réparation des conduites d'assainissement côté RD 974 ; le remplacement de la pompe de relevage du caveau, etc..., est également abordé. Lors d'un prochain conseil municipal, il faudra se prononcer sur la gestion de prêt des anciennes chaises de la salle Pierre Gourillon.

Mme GAUTHRAY a, également, réuni la commission scolaire. Le conseil est informé de la fermeture de la 4^{ème} classe à l'école maternelle, et d'une légère baisse d'effectif à l'école primaire.

Elle informe les élus de la commission bibliothèque qui se réunira lundi 29 juin prochain.

M. Alain GEROME fait le point sur la dernière commission voirie qui a eu lieu le 6 juin dernier, elle portait sur le programme de travaux à prévoir pour les cinq prochaines années. Une fois tous les travaux identifiés, il proposera de les hiérarchiser.

Il fait part aux élus de la prochaine commission voirie qui se déroulera le jeudi 25 juin qui portera sur le projet de travaux de la route de Ruffey.

Il remercie, de nouveau, Mme Sabrina MENDOWSKI, conseillère municipale, qui a suivi le dossier « panneaux de signalisation et marquage au sol », d'ailleurs les travaux de marquage se dérouleront le 30 juin prochain.

M. GEROME demande au conseil municipal de réfléchir à l'opportunité d'un échange entre la Rue des Trois Noyers et la Rue de Serrigny (RD 20 f) avec le conseil départemental. En attendant la solution provisoire d'un arrêté municipal de limitation de tonnage pour la Rue des Trois Noyers a été retenue, afin que les camions l'empruntant ne l'abîme plus.

M. Emilien DURIGON informe les élus d'une réunion de travail sur le droit des sols qui s'est tenue le lundi 22 juin dernier à la communauté d'agglomération. Il a assisté à cette réunion avec les deux agents du secrétariat en charge de la réception des dossiers d'urbanisme.

Il fait part aux élus de la descente de la cloche, l'opération s'est bien déroulée. Les travaux de réfection (point de frappe) seront réalisés au cours de cet été.

M. le Maire propose à l'assemblée que lors du retour de cette cloche réparée, en septembre ou octobre prochain, le Père Clerc, à la retraite revienne sur la commune pour bénir cette cloche. Le conseil profiterait de cette occasion pour mettre à l'honneur le Père Clerc et le remercier publiquement pour les années passées à la commune. Les élus émettent un avis favorable à cette proposition.

Mme Marie-Claude DURAND fait le point sur la commission qui s'est déroulée dernièrement. Elle informe le conseil d'une réunion publique le 30 juin prochain à la salle Pierre Gourillon. Tous les propriétaires riverains ont été invités à cette réunion qui sera animé par Mme CHABANEL, technicienne des rivières. Elle apportera des informations sur le faucardage et l'entretien des cours d'eau.

M. Jérôme FOL a proposé, lors de cette commission, d'étudier la mise en place d'une convention de vannage. En effet, avant de gros orages, cela permettrait de lever les quelques vannes situées sur des propriétés privées.

Mme DURAND fait part aux élus du passage du jury pour le concours des villes et villages fleuris le 6 juillet prochain.

M. Laurent MURAT informe le conseil de la première réunion de travail pour la piste de skate-park le 11 juin dernier. Les travaux pourraient débuter vers le 15 juillet pour se terminer vers le 15 août. Il fait part aux élus de l'attribution de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour la piste de skate-park, qui s'élève à 30 % du montant hors taxes.

Dans le cadre de sa commission vie associative et culturelle, le concert de musique du samedi précédent s'est bien déroulé, il informe les élus de l'organisation du 13 juillet, du forum des associations et des retombées positives de la page Facebook de la commune.

Suite à sa question sur l'entretien des containers à verres, il est répondu à Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT que c'est le service technique qui a en la charge.

Mme Alexandra CAGNA demande s'il est possible de laisser l'éclairage public un peu plus tard, la nuit du 13 au 14 juillet. M. DURIGON se renseignera auprès du SICECO afin de laisser éclairer comme les nuits de Noël et du Nouvel an.

M. le Maire fait un rapport complet sur l'occupation la semaine précédente du terrain de football par les gens du voyage. Il a également assisté, accompagné de MM. DURIGON et MURAT à une réunion à la communauté d'agglomération la même semaine (hasard du calendrier) portant sur la création d'une aire de grand passage. Un débat s'engage sur tous les problèmes occasionnés par ce sujet (déchets, dégradation du terrain multisports, incivilités...). Un groupe de travail se constitue pour étudier cette problématique afin de gérer cette situation de crise que la commune vit en moyenne tous les deux ans. Le groupe sera composé d'Alexandra CAGNA, Marie-Claude DURAND, Jérôme FOL, Emilien DURIGON, Aline KUTTER, Chantal GAUTHRAY, Laurent MURAT, Alain GEROME et Joëlle BAZOT-BOUDOT et Vincent LUCOTTE.

Mme GAUTHRAY met en place la préparation et le service de la cérémonie du 14 juillet 2015.

M. Jérôme FOL demande des précisions sur le dernier compte rendu du bureau municipal. Il s'agissait d'une demande de Mme Chantal GIMENO Directrice de l'école maternelle. Elle portait sur la présence ou non d'amiante dans les dalles recouvrant le sol d'une des classes. Il a été répondu à la directrice qu'en 1998, il avait été constaté qu'il n'y avait pas d'amiante, et depuis ces dalles ont été recouverte d'un produit spécial « film protecteur » qui même s'il y avait eu de la poudre d'amiante, celle-ci ne pourrait pas « s'échapper ».

La séance est levée à 22 h 45.